



Durée de congés pour un gardien d'immeuble

Par **barucolin**, le **29/06/2011** à **16:17**

Bonjour,

Bordeaux le 29/06/2011.

Je désire connaître la durée de congés d' un gardien d' immeuble qui a été embauché le 9/09/2010 .

en nombre de jours

en nombre de semaines

si cette période peut être fractionnée avec une partie en hiver à la demande de l'intéressé.

sa convention collective l' autorise à 2,5 jours ouvrable.

il travaille 35 h. par semaine, et compris dans les 35h. 1h le samedi matin

une réponse précise me serait très utile.

nous devons lui fournir ses droits très rapidement

Par **pat76**, le **29/06/2011** à **19:08**

Bonsoir

Les jours de congés qu'il a acquis ne sont pas mentionnés sur ses bulletins de salaire?

Normalement entre la période du 09/09/2010 et le 31 mai 2011, il a du acquérir 21 jours de congés payés. En congé principal il ne pourra pas prendre une période de congés, inférieure

à 12 jours ouvrables. Ces congés payés en période principale devront être pris avant le 31 octobre 2011.